

Commission permanente sur l'inspecteur général

Commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation et les recommandations visant divers contrats octroyés par les arrondissements pour la location de remorqueuses avec opérateurs lors d'opérations de déneigement.

Rapport déposé au conseil municipal
le 24 octobre 2016

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

La commission permanente sur l'inspecteur général

Présidente

*Mme Lorraine Pagé
Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville*

Vice-présidents

*M. Richard Bergeron
Arrondissement de Ville-Marie*

*M. Benoit Dorais
Arrondissement Le Sud-Ouest*

*Mme Erika Duchesne
Arrondissement de Rosemont – La Petite-
Patrie*

Membres

*Mme Manon Barbe
Arrondissement de LaSalle*

*M. Éric Alan Caldwell
Arrondissement de Mercier – Hochelaga-
Maisonneuve*

*Mme Manon Gauthier
Arrondissement de Verdun*

*M. Jean-Marc Gibeau
Arrondissement de Montréal-Nord*

*Mme Marie-Andrée Mauger
Arrondissement de Verdun*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Montréal, le 24 octobre 2016

M. Denis Coderre
Maire de Montréal
Membres du conseil municipal
Hôtel de ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Mesdames,
Messieurs,

Conformément au règlement 14-013, la Commission permanente sur l'inspecteur général a l'honneur de déposer au conseil municipal ses commentaires et recommandations faisant suite au Rapport de l'inspecteur général sur la résiliation et les recommandations visant divers contrats octroyés par les arrondissements pour la location de remorqueuses avec opérateurs lors d'opérations de déneigement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Lorraine Pagé
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

MISE EN CONTEXTE

Le 26 septembre 2016, l'inspecteur général de la Ville de a déposé au conseil municipal, en vertu de l'article 57.1.10 de la *Charte de la Ville de Montréal*, le rapport intitulé «Résiliation et recommandations visant divers contrats octroyés par des arrondissements pour la location de remorqueuses avec opérateurs lors d'opérations de déneigement».

Ce rapport a d'abord été transmis au greffier et au maire de Montréal, puis à la présidente de la Commission le 26 septembre 2016. Il a aussi été transmis par le greffier, le même jour, à l'ensemble des membres du conseil municipal et a été officiellement déposé au conseil municipal.

Les membres de la Commission permanente sur l'inspecteur général ont pris connaissance du Rapport du Bureau de l'inspecteur général (BIG) et ont pris position à l'égard de la résiliation des contrats accordés à Remorquage Taz inc. et de la recommandation visant à écarter certaines entreprises de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq ans.

L'ENQUÊTE DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Le Bureau de l'inspecteur général a mené une enquête sur divers contrats de location de remorqueuses avec opérateurs octroyés à des entrepreneurs privés pour le remorquage de véhicules lors d'opérations de déneigement effectuées par les arrondissements.

LES CONSTATS ET LES RECOMMANDATIONS DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Constats

L'enquête de l'inspecteur général révèle que trois entrepreneurs ont employé, au cours des dernières années, différents stratagèmes de nature collusoire à l'égard de plusieurs appels d'offres. Ces entrepreneurs sont : Jean-Marc Lelièvre, président de Remorquage Taz inc. (9147-1953 Québec inc.), Steve Lenfesty, président de Remorquage Mobile (9273-5893 Québec inc.) et Réal Tourigny, président d'Auto Cam 2000 (9096-1681 Québec inc.).

L'enquête démontre que ces entrepreneurs ont déposé des soumissions établies avec collusion et ont conclu des arrangements entre concurrents relatifs à la décision de présenter ou non une soumission, au prix auquel soumissionner et au nombre de remorqueuses à inclure dans leur soumission. Parfois même, ces entrepreneurs se sont répartis des contrats en appel d'offres dans un arrondissement donné et se sont engagés à ne pas déposer de soumission dans des secteurs qu'ils considéraient être

dévolus aux autres, et ce, dans l'objectif de s'assurer d'obtenir certains contrats. Également, l'enquête a permis à l'inspecteur général de constater que ces entrepreneurs communiquaient entre eux et avec d'autres compétiteurs dans l'objectif de s'échanger des informations et de connaître leurs intentions vis-à-vis certains appels d'offres.

Les stratagèmes décrits ont notamment été employés par ces trois entrepreneurs dans le cadre d'appels d'offres dans les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, de Verdun, de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension et de Ville-Marie. La preuve recueillie par l'inspecteur général est constituée d'aveux clairs et non-équivoques.

Il est important de noter que certains des contrats visés par l'enquête du BIG ont été entièrement exécutés.

Décision et recommandation

À la lumière de ses constats, le BIG a pris la décision de résilier les contrats à Remorquage TAZ inc. faisant suite aux appels d'offres 14-14685 (Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles), 15-14538 (Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension) et 14-14050 (Ville-Marie).

Il a aussi recommandé que, conformément aux nouvelles dispositions de la *Politique de gestion contractuelles de la Ville de Montréal*, Remorquage Taz inc., Remorquage Mobile, Auto Cam 2000, Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny, Steve Lenfesty et toute autre personne liée à ces entreprises soient écartés de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq années.

LES COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Pour les membres de la Commission, le Rapport de l'inspecteur général est clair et précis et ne laisse aucun doute sur les gestes que l'administration devra poser à court terme.

Les éléments recueillis par le BIG démontrent l'existence d'un système de collusion où les échanges d'information et les «arrangements» entre entrepreneurs semblent fréquents. La preuve reposant sur les aveux clairs de certains entrepreneurs a même été corroborée par des témoignages et par l'analyse de données contractuelles.

Selon son mode de fonctionnement habituel, la Commission aurait pu choisir d'entendre les représentants des arrondissements touchés par les contrats étudiés par le BIG, mais, dans le cas présent, les membres ont jugé que cette étape n'était pas nécessaire : la preuve et les aveux recueillis par les enquêteurs du BIG sont explicites et ne donnent lieu à aucune ambiguïté.

En conséquence, la Commission permanente sur l'inspecteur général soumet à l'unanimité les recommandations suivantes au conseil municipal :

R-1

La Commission appuie la décision de l'inspecteur général de résilier les contrats accordés à Remorquage Taz inc. pour le remorquage de véhicules dans les arrondissements de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (appel d'offres 15-14685), de Villeray – Saint-Michel – Parc-Extension (appel d'offres 15-14538) et de Ville-Marie (appel d'offres 14-14050).

R-2

À l'instar de l'inspecteur général, la Commission recommande que, conformément aux nouvelles dispositions de la *Politique de gestion contractuelles de la Ville de Montréal*, Remorquage Taz inc. (9147-1953 Québec inc.), Remorquage Mobile (9273-5893 Québec inc.), Auto Cam 2000 (9096-1681 Québec inc.), Jean-Marc Lelièvre, Réal Tourigny, Steve Lenfesty et toute autre personne liée à ces entreprises soient écartés de tout appel d'offres, de tout sous-contrat et de la possibilité de conclure un contrat de gré à gré avec la Ville de Montréal pendant cinq années.